



Devenez acteur de la transition écologique à Tourrettes-sur-Loup

Appel à Manifestation d'Intérêt – Participation à la Commission Extra-Municipale à l'Environnement et à la Biodiversité

Objet : Constitution du collège citoyen de la Commission Extra-Municipale à l'Environnement et à la Biodiversité.

Chères Tourrettanes, Chers Tourrettans,

Par délibération du 24 avril 2026, le conseil municipal a approuvé la création de la Commission Extra-Municipale dédiée à l'Environnement, au Développement Durable et à la Biodiversité.

Cette instance de démocratie participative vise à associer directement les habitants à la réflexion et à l'action publique pour préserver notre cadre de vie exceptionnel, relever les défis climatiques d'aujourd'hui et demain, et répondre aux enjeux de notre territoire.

Organisation de la Commission

La commission est mixte (élus/citoyens) et son fonctionnement est collaboratif :

- Présidence : M. le Maire, Frédéric Poma ;
- Vice-Présidence : M. Fabien Coquel, Conseiller Municipal délégué à l'environnement ;
- Collège des élus : 6 Conseillers municipaux incluant le Président et le Vice-Président ;
- Collège citoyen : Ouvert à tous les habitants de la commune. Le nombre de sièges est fixé à 25 personnes.

Vos missions au sein de la commission

En rejoignant cette commission, vous participerez activement à la vie locale au travers de trois missions complémentaires :

1. Un rôle consultatif : Apportez votre expertise, vos observations et vos avis sur les enjeux environnementaux impactant notre territoire, afin d'éclairer les réflexions et décisions de la municipalité ;
2. Un rôle de suivi et d'accompagnement : Contribuez au suivi des actions engagées par la commune en matière de transition énergétique, de gestion de l'eau, de préservation des espaces naturels et de protection de la biodiversité, qui constitueront des axes de la mandature ;
3. Une force de proposition : Faire émerger de nouvelles idées, initiatives ou projets concrets en faveur du développement durable et de l'amélioration du cadre de vie à Tourrettes-sur-Loup.

Les travaux et avis de la commission feront l'objet de comptes-rendus transmis à Monsieur le Maire. La commission est une instance de concertation et de proposition ; la décision finale relève du Maire ou du Conseil Municipal dans le cadre de leurs compétences respectives.

Qui peut candidater ?

Cet appel s'adresse à tous les résidents de la commune, animés avant tout par le sens de l'intérêt général et la volonté de s'investir bénévolement. Que vous soyez expert dans un domaine scientifique, membre d'une association locale ou simplement un citoyen passionné par l'exceptionnelle biodiversité qui nous entoure et/ou par la préservation de notre environnement, **votre voix compte**.

Comment participer ?

Si vous souhaitez déposer votre candidature, merci de nous transmettre les éléments suivants :

- Nom, prénom et coordonnées (adresse, téléphone, courriel) ;
- Une courte lettre de motivation (1 page maximum) explicitant votre intérêt pour la commission, votre disponibilité, et les thématiques que vous souhaiteriez aborder en priorité ;
- Le cas échéant, la mention d'activités, responsabilités associatives, professionnelles ou intérêts particuliers en lien direct avec les sujets susceptibles d'être examinés par la commission ;
- Optionnel : Vos domaines d'expertise éventuels liées à l'écologie, à l'environnement, à la biodiversité.

Modalités d'envoi :

- Par courriel : cabinetdumaire@tsl06.fr ;
- Par courrier ou dépôt en mairie : À l'attention de M. le Maire – Hôtel de Ville, Place Maximin Escalier, 06140 Tourrettes-sur-Loup.

Date limite de dépôt des candidatures : 26 juin 2026

Nous comptons sur votre engagement pour, ensemble, faire avancer Tourrettes-sur-Loup vers un modèle local de soutenabilité, de préservation des espaces naturels et de solidarité écologique.

Frédéric Poma

Maire de Tourrettes-sur-Loup

Fabien Coquel

Conseiller Municipal délégué à l'Environnement